AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-2-4-81679791

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex
Téléphone (73) 92-42-68 - Poste 477

ABONNEMENT ANNUEL :

Régie de Recettes de la D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes
du Service de la Protection
des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

Bulletin spécial LIMOUSIN-FRUIT 1981 - n° 4

N° 178

ARBORICULTURE FRUITIÈRE en Limousin

31/03/1981 — bulletin spécial

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

TAVELURE DU POMMIER ET DU POIRIER.-

En raison des pluies importantes des 28 - 29 Mars (20 à 25 mm) le traitement conseillé (bulletin du 24/03) doit être renouvelé avant la fin de la semaine du 30 Mars au 4 Avril.

OÏDIUM DU POMMIER.-

Dans les vergers où des attaques ont été constatées en 1980, il y a lieu d'ajouter un anti-oïdium.

L'un des produits suivants peut être employé :

- Soufre (nombreuses spécialités)
- Chinométhionate (MORESTAN)
- Bupirimate (NIMROD)
- Pyrazophos (AFUGAN)
- Fénarimol (RUBIGAN)
- Nitrotal-Isopropyl + soufre (KUMULAN)
- Dinocap (KARATHANE-CAPOID)
- Binapacryl (AMBOX)
- Ditalimphos (LAPTRAN-PLONDREL)
- Triforine (SAPROL)
- Triadiméfon (BAYLETON)

Ce matin, les stades phénologiques sont les suivants :

LOCALITES		VARIETES	STADES
VERNEUIL-s/VIENNE	(87)	REINE DES REINETTES GOLDEN	D2 D2
COUSSAC-BONNEVAL	(87)	GOLDEN	C3 (D) *
MAGNAC BOURG	(87)	GOLDEN	D
LUBERSAC	(19)	GOLDEN	D
POMPADOUR	(19)	GOLDEN BOSKOOP GRANNY CANADA GRISE	D D D C3 (D) *

DIRECTEUR-GÉRANT J. THIAULT

LOCALITES		VARIETES	STADES
CONCEZE	(19)	GOLDEN STARKRIMSON	D D
CHABRIGNAC	(19)	GOLDEN REINE DES REINETTES	D D (E)*
VIGNOLS	(19)	GOLDEN MELROSE	D (E)* D
TROCHE BEYSSAC	(19) (19)	GOLDEN MELROSE de l'ESTRE	D D C3 (D)*

Sur les feuilles reçues en laboratoire, les projections d'ascospores sont : faibles à BRIVEZAC, notables à ORADOUR-s/VAYRE et CONCEZE pour le poirier.

Elles demeurent faibles à BRIVEZAC et notables à CONCEZE pour le pommier.

* ( ) - Stade le plus avancé.

A QUELLE DOSE DOIT-ON TRAITER ?

Pour qu'un traitement ait une efficacité maximum, les conditions suivantes doivent être respectées :

. dose homologuée

- Elle est indiquée sur les emballages en dose de spécialité commerciale par hl d'eau.

- Augmenter le dosage n'apporte pas d'amélioration, le diminuer amène à une perte d'efficacité.

. le calcul de la dose à l'ha

- Dépend du volume de la végétation à traiter.

Il est utile de calculer la quantité de liquide nécessaire pour une pulvérisation classique sur le feuillage, jusqu'à la limite du ruissellement.

Connaissant ce volume sur un hectare, on peut calculer la quantité de produit à apporter.

Celle-ci doit être constante quel que soit le volume de liquide appliqué par l'appareil utilisé.

.../...

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

MONILIA.- (Pruniers)

Il est encore possible d'effectuer un traitement contre cette maladie sur certaines variétés tardives qui n'ont pas encore atteint le stade de préfloraison. C'est le cas dans la région de ST-CYR-LA-ROCHE (STANLEY, REINE CLAUDE DE BAVAY, REINE CLAUDE VARS).

Choisir de préférence les spécialités suivantes : ROVRAL, SAPROL, RONILAN.

Intervenir s'il y a lieu en même temps contre les chenilles défoliatrices.

Le traitement contre la moniliose devra être renouvelé en fin de floraison.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire,

A. FARGEIX.

N° d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD.

f 94